

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

DDADUE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET AUTRES - (N° 1198)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 110 à 142.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à corriger une erreur matérielle.